



Enviropea

148, rue du Fbg St-Denis

75 010 Paris

01 42 93 21 96

enviropea@enviropea.com

 @enviropea

SOMMAIRE

Actualités d'Enviropea p.2

Perspectives 2014- 2020 p.3

Actualités des politiques environnementales européennes p.4

Mouvement dans les différentes directions de la CE p.7

Actualités des programmes européens et nationaux p.7

Projets européens p.9

Documents et ressources p.10

Copinage p.11

Textes réglementaires p.11

Édito

■ Ces dernières années les acronymes anglais comportant un 2 (pour to) ou un 4 (pour for) sont à la mode. Le problème (le ridicule ?) vient lors de la « franglaisation » de ces intitulés lorsqu'il s'agit de les mentionner. Ainsi, comment dire I4CE (Institute for Climate Economics - le nouveau nom de la CDC Climat) ? À l'anglaise bien sûr (mais cela oblige à expliquer que le for s'écrit 4 ... ce qui gâche un peu l'effet !) parce que sinon cela donne l quatre C E (ce qui gâche encore plus l'effet !).

On se demande ce qu'il adviendrait si on imposait la même présentation en langue française (avec par exemple 2 pour de, 6 pour si ou 9 pour neuf) ; comment nos amis anglophones généreraient nos acronymes ?

Et que diriez-vous d'associer l'anglais et le français ? On pourrait alors avoir un projet 2 9 (« tout neuf » pour ceux qui n'ont pas suivi !)

À noter

■ L'assistance LIFE pour les projets de l'appel LIFE 2017



La journée d'information nationale pour le programme LIFE et l'appel 2017 a été, comme chaque année, le point de lancement de **la mission d'assistance mise en place par le Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer (MEEM)**.

Cette mission sera, cette année encore, confiée à l'équipe d'Enviropea ; Veronica Rengifo prenant plus particulièrement en charge les projets du sous-programme Climat et les projets Gouvernance & Information, Marine Durgeat, ceux du volet Environnement-Ressources, Jean-Pierre Dutruge et Élise Bonneau, ceux du volet Nature & Biodiversité.

Pour bénéficier de cette assistance gratuite, les porteurs de projets doivent compléter et renvoyer par mail (à l'adresse lifeplusfrance@developpement-durable.gouv.fr), un formulaire (type concept-note) disponible sur le site du MEEM www.developpement-durable.gouv.fr/programme-europeen-financement-life

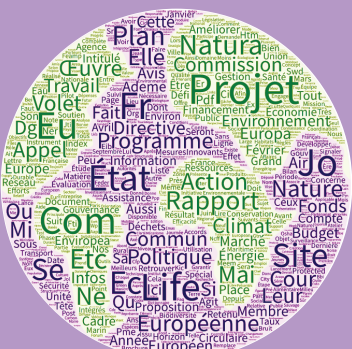
Les projets retenus durant cette 1^{ère} phase seront invités à participer aux ateliers d'écriture programmés comme suit :

- le **mardi 16 mai 2017** pour les projets Nature & Biodiversité
- le **vendredi 9 juin 2017** pour les projets Climat
- le **lundi 12 juin 2017** pour les projets Ressources-Environnement

Ces ateliers se tiendront à Paris (au MEEM) sur une journée complète.

Après les ateliers, **environ 30 projets (au total) seront retenus pour la 2^e phase de l'assistance** (l'analyse des propositions par Enviropea avant transmission à la Commission européenne), les rencontres avec les experts du MEEM et l'assistance durant la phase de révision. Pour bénéficier de l'analyse, les pré-propositions devront être transmises à l'équipe d'Enviropea avant le 13 juillet.

La lettre 75 en mots :



Un atelier spécifique sera mis en place (si nécessaire) pour les projets intégrés 2017.

Rappelons que l'appel LIFE 2017 est le dernier pour lequel le taux d'aide applicable aux projets traditionnels est de 60%. À partir de l'appel 2018, ce taux devrait passer à 55% (à l'exception des projets du volet Nature et Biodiversité pour lesquels le taux devrait rester à 60%). Tous les projets intégrés restent à 60%.

Rappelons enfin les dates de dépôt des propositions sont fixées au **7 septembre pour les 3 volets du sous-programme Climat**, au **12 septembre pour le volet Ressources**, au **14 septembre pour les volets Nature et Gouvernance**.

Les projets intégrés ont eux jusqu'au 26 septembre pour présenter leurs concept-notes et s'ils souhaitent bénéficier de l'assistance technique réservée aux projets intégrés (100 000 € maximum avec un taux de co-financement de 60% des dépenses éligibles), la demande doit être faite avant le 7 septembre.

L'appel 2017 a été officiellement lancé le 28 avril avec la mise en ligne sur le site LIFE de la Commission européenne des nouvelles guidelines. Ceux-ci ne comportent pas de changement notable par rapport à ceux de 2016.

Pour retrouver toutes les présentations de la journée d'information LIFE 2017 et le détail de la mission d'assistance du MEEM : www.developpement-durable.gouv.fr/programme-europeen-financement-life

Pour la FAQ mise en place dans le cadre de la mission d'assistance par Enviropea : <http://www.enviropea.com/mission-dassistance-life>

Et pour l'ensemble des informations sur le programme et l'appel 2017, le site LIFE de la DG Environnement de la Commission européenne : <http://ec.europa.eu/environment/life>

■ La Green Week, rassemblement annuel de tout ce que l'Union européenne compte d'organisations et de projets européens dans le domaine de l'Environnement, aura lieu du 29 mai au 2 juin à Bruxelles. Cette année le thème commun des débats, présentations, forums et événements divers est « **Green jobs for a greener future** ».

Plus d'infos et inscription sur <http://www.eugreenweek.eu>



Actualités d'Enviropea



■ Brochure Ademe projets européens 2014-2016

Nous vous avons annoncé sa sortie depuis quelques semaines ; voilà maintenant disponible en ligne et en version papier ; il s'agit de la brochure réalisée par l'équipe d'Enviropea pour l'ADEME intitulée **30 projets exemplaires sous coordination française dans la période 2014-2016** éditée dans la série « Ils l'ont fait » !

Les 30 projets présentés sont issus des programmes Horizon 2020 (volets PME, FTI, KIC, Défis 5, etc.) Eurostar, FEDER Régionaux et interrégionaux, INTERREG, NER 300 et LIFE (4 projets présentés). Pour chaque projet, une double page présente le projet lui-même, son contexte, ses objectifs et une interview du chef de projet qui détaille les conditions de mise en œuvre, les difficultés rencontrées et les perspectives offertes par l'obtention des aides européennes. Les projets présentés ont des coordonnateurs de tout type (université, collectivités, entreprises, associations, petites et grandes) et abordent une large gamme de thématiques (nature, climat, eau, déchets, sols, forêts, etc.).



La brochure est téléchargeable sur le site de l'Ademe :

www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/reussites-francaises-30-projets-europeens-010033.pdf

Elle est également feuilletable et téléchargeable sur le site d'Enviropea :

<http://www.enviropea.com/ressources/nos-publications>

La précédente brochure réalisée par Enviropea pour l'ADEME « **40 projets européens à coordination française 2007-2013 est toujours disponible à l'adresse suivante** » :

http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/40_projets-7858-brochure-reussites-francaises.pdf et sur le site d'Enviropea sus-mentionné.

À noter que l'Ademe a réalisé des vidéos de porteurs de projets (certains présents dans la brochure) que vous pouvez retrouver sur : www.horizon2020.gouv.fr/cid113586/page.html



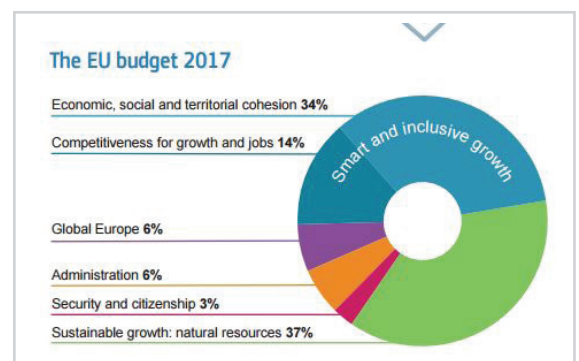
■ Budget 2017 de l'Union européenne (publié au JOL51 du 28 février 2017)

Résumer ou synthétiser un document de 2341 pages, très technique et peu lisible est une gageure ; nous retiendrons les éléments suivants (basés sur les crédits d'engagements 2017) :

- Les crédits d'engagements passent de 150,5 Md€ à près de 154 Md€ (ils étaient de près de 173 Md€ en 2015)
- En tête et sans surprise, l'agriculture et le développement rural (57,5 Md€, moins 6% par rapport à 2016, dont 14,4 Md€ pour le développement rural), puis la politique régionale (38,6 Md€, plus 7%, dont 29,2 Md€ pour le FEDER et 115 M€ pour la préadhésion), emploi et affaires sociales (13,8 Md€, plus 7%, dont 12,9 Md€ pour le Fonds social européen), recherche et innovation (6,2 Md€, plus 6%), voisinage et élargissement (4,5 Md€, plus 18%), mobilité et transports (3,8 Md€, moins 10%), coopération internationale et développement (3,7 Md€, plus 17%), migration et affaires intérieures (3,4 Md€, sans changement), éducation et culture (3,4 Md€, plus 17%), 1,1 Md€ pour la pêche et les affaires maritimes, etc.
- L'environnement pèse peu avec des engagements de 472 838 520 € (en croissance de 5% depuis 2 ans). Dans ce domaine, l'instrument LIFE volets Ressources (139,4 M€), Nature (165,6 M€) et Gouvernance (59,4 M€) représente l'essentiel du budget (en augmentation de près de 19 M€). Le reste des dotations budgétaire se répartit entre l'agence européenne de l'environnement (35,2 M€), l'agence des produits chimiques (1,1 M€), les accords internationaux sur l'environnement (3,9 M€).
- S'y ajoutent des projets pilotes suivants : cartographie de l'état des écosystèmes (1 M€), réseau de villes vertes européennes (1 M€), effet de la combustion des déchets domestiques sur la qualité de l'air ambiant (750 k€), surveillance de l'utilisation des pesticides par les abeilles (500 k€), plateformes régionales sur la coexistence entre la population et les grands carnivores (500 k€), amélioration des directives Oiseaux et Habitats (500 k€), méthodes alternatives à l'expérimentation animale (1 M€)
- L'énergie représente un budget de 1,6 Md€ (en augmentation de 13%, comme l'année dernière) et l'action pour le climat 146,7 M€ (plus 7% après +8% en 2016).

- Les principaux postes de dépenses de la DG Énergie sont le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) avec plus de 42% du budget, Le programme ITER, 19%, le défi Énergie du programme Horizon 2020, 21%, et l'énergie nucléaire, 10%.
- Le sous-programme Climat de LIFE représente 81% du budget de la DG Climat, l'autre partie étant principalement affectée aux contributions aux accords internationaux sur le climat et à une action pilote sur le cycle de vie des véhicules électriques et des véhicules roulant aux biocarburants.
 - Dans le budget R&I, il faut signaler 374,5 M€ pour le Défi sociétal Transports, 321,7 M€ pour Énergie et 311,5 M€ pour Climat-Environnement
 - Quelques financements particuliers à signaler :
 - o 53 M€ seront engagés pour les actions innovantes urbaines (plus 1 M€)
 - o Programme COSME pour l'esprit d'entreprise et les PME : 344 M€ dont 35,4 Md€ pour accroître l'innovation dans les PME dans H2020, 1,5 M€ pour une action préparatoire – produits touristiques européens transnationaux liés à la culture, 2,5 M€ pour la capitale européenne du tourisme et 1 M€ pour la création d'entreprises par de jeunes migrants, etc.
 - o Programme européen d'observation de la terre (605 M€) EGNOS et GALILEO (921,5 M€)
 - o Plusieurs actions pilotes dans les domaines des transports : mobilité durable dans les zones rurales (600 k€), inventaire des transports accessibles aux personnes à mobilité réduite (600 k€), aires de stationnement sécurisées pour les poids lourds (850 k€), transports susceptibles de remplacer la voiture (490 k€)
 - o 2 M€ seront engagés pour la stratégie macrorégionale pour la région alpine
 - o 2 Md€ pour Erasmus+, 89 M€ pour Europe créative, 1 M€ pour promouvoir les valeurs européennes par la musique, 750 k€ pour un « Nouveau récit sur l'Europe » et 500 k€ pour lutter contre le trafic des biens culturels
 - o 51,7 M€ seront consacrés au mécanisme de protection civile de l'UE

Plus d'infos sur : http://ec.europa.eu/budget/index_fr.cfm





■ Politique environnementale de l'UE :

La Communication (2017)63 intitulée « Défis communs et comment conjuguer nos efforts pour produire de meilleurs résultats » est la conclusion de l'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale (Environmental Implementation Review) lancé en mai 2016.

Parmi les « Défis communs » : l'économie circulaire (voir plus loin), la nature et la biodiversité (« l'état global des espèces et des habitats protégés ne s'est pas significativement amélioré au cours des 6 dernières années »), la qualité de l'air et le bruit (des efforts restent à faire sur la PM10 et le NO₂), la qualité et la gestion de l'eau (très variable selon les États membres), les « outils de facilitation » (« il est nécessaire de supprimer progressivement les subventions dommageables à l'environnement »), la gouvernance et la capacité à appliquer les règles.

La Commission souligne (et regrette) :

- une coordination défailante des autorités locales, régionales et nationales (sur la qualité de l'air, la gestion de l'eau, l'utilisation des terres et l'urbanisation en particulier),
- un manque de capacités administratives et des financements insuffisants (pour la protection de la nature en particulier),
- des connaissances et des données insuffisantes,
- un défaut d'intégration et de cohérence des politiques.

Pour l'avenir, elle propose :

- l'établissement avec chaque État membre d'un dialogue structuré axé sur la mise en œuvre,
- un soutien ciblé et des échanges entre les experts des États pour le partage des connaissances,
- l'examen en commun des questions structurelles pour améliorer la mise en œuvre des règles européennes en matière d'environnement.

■ Plan d'action pour le milieu naturel

La Communication (2017)198 et son annexe SWD(2017)139 cache, derrière un intitulé un peu général « Plan d'action pour le milieu naturel, la population et l'économie », un document cadre qui (en 7 pages) refonde et recadre la stratégie européenne de conservation de la nature.

Il s'appuie sur le « bilan de santé » des Directives Oiseaux et Habitats duquel il retire « qu'y a lieu d'améliorer significativement l'exécution si l'on veut qu'elles atteignent leurs objectifs et réalisent pleinement leur potentiel » et sur le débat d'orientation tenu le 6 décembre 2016 à la Commission.

Il a donc été décidé de mettre en œuvre un plan d'action pour « améliorer la mise en œuvre des directives, leur cohérence avec les objectifs socio-économiques et la collaboration avec les autorités nationales, régionales et locales, les parties prenantes et les citoyens ».

Le plan fixe 4 priorités autour desquelles s'articulent 15 actions qui seront lancées en 2017 (un planning définissant les entités responsables est joint à la Communication) :

- Améliorer les lignes directrices et les connaissances et garantir une meilleure cohérence avec des objectifs socio-économiques plus larges,
- Favoriser une appropriation politique et renforcer le respect de la législation,
- Renforcer les investissements dans le réseau Natura 2000 et améliorer les synergies avec les instruments de financement de l'UE,
- Améliorer la communication et la sensibilisation ; mobiliser les citoyens, les parties prenantes et les communautés,

Plus d'infos sur http://ec.europa.eu/environment/nature/legislation/fitness_check/action_plan/index_en.htm

■ Politique de santé au travail

Ce n'est pas la politique européenne la plus connue et la plus médiatisée mais elle existe depuis 25 ans ! Sa mise en œuvre est, en grande partie, sous la responsabilité de l'Agence européenne de sécurité et de santé au travail (OSHA) basée à Bilbao.

La politique de l'UE en matière de sécurité et de santé au travail a fait l'objet d'une Communication intitulée « Des conditions de travail plus sûres et plus saines pour tous – Moderniser la législation et la politique de l'UE en matière de sécurité et de santé au travail » qui actualise le cadre stratégique établi pour la période 2014-2020 dans la COM(2014)332. En forme de bilan, ce document constate que

le taux d'incidence de décès dans les accidents de travail a diminué d'un quart par rapport à 2008, que le taux de blessures graves sont plus élevées pour les PME et qu'il faut faire face à des risques nouveaux (les risques psychosociaux, les troubles musculo-squelettiques par exemple).

Il s'agit de « donner un nouvel élan » autour des 3 principales actions suivantes :

- renforcement de la lutte contre les cancers d'origine professionnelle et les substances chimiques dangereuses (les cancers professionnels tuent 10 personnes toutes les heures)
- aider les entreprises et en particulier les microentreprises et les PME à se conformer à la réglementation européenne
- établir une coopération avec les États membres et les partenaires sociaux afin de supprimer ou d'actualiser les règles dépassées, de recentrer les efforts sur une protection meilleure et plus large, la conformité et l'application des règles sur le terrain (en particulier la situation des travailleurs indépendants et les personnels employés pour effectuer des travaux ménagers à domicile).

Une base de données sur l'exposition professionnelle à certaines substances chimiques dangereuses a été mise en place en 2017.

Les directives suivantes seront actualisées : lieux de travail, travail sur écran, signalisation de sécurité/santé au travail, agents biologiques, assistance médicale à bord des navires, équipements de protection individuelle, agents cancérigènes et agents chimiques.

Le contrôle de l'application des règles (et des instruments de suivi) et la promotion d'une culture de la prévention seront renforcés.

L'annexe 1 liste les actions programmées jusqu'en 2020. Voir aussi le SWD(2017)10 « Evaluation ex post des directives de l'UE sur la sécurité et la santé au travail (évaluation REFIT)

Plus d'infos auprès de l'Agence OSHA de Bilbao : <https://osha.europa.eu/fr>

Et au niveau national : www.risquesprofessionnels.ameli.fr, www.anact.fr (agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) et www.anses.fr (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).



■ Politique d'économie circulaire – COM(2017)33 du 26/01/2017

Après avoir failli disparaître au nom de la « simplification et de l'efficacité », le « Paquet Économie circulaire » a été adopté fin 2015. La Communication de la Commission fait donc un point sur la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'économie circulaire qui découle du susmentionné « Paquet ». Avec l'énergie des convertis (tardifs), la Commission ne tarit pas d'éloges sur les bienfaits de son plan d'action qui a « sans conteste contribué à accorder une place centrale au concept d'économie circulaire en tant que première étape d'une entreprise à long terme » - comprenne qui pourra !

Avec une vision particulièrement large du « concept » elle liste les progrès règlementaires accomplis :

- Proposition législative sur la vente en ligne de biens
- Proposition législative sur les fertilisants
- Lancement des accords d'innovation (pour une économie circulaire)
- Plan de travail « Ecoconception » 2016-2019
- Plate-forme gaspillage alimentaire
- Communication sur la valorisation énergétique des déchets
- Proposition de directive pour la limitation de l'utilisation de substances dangereuses dans les EEE
- Plateforme de soutien au financement de l'économie circulaire
- Intégration de l'économie circulaire dans les « meilleurs technologies disponibles »
- Mesures relatives aux « allégations environnementales »
- Initiatives concernant les marchés publics écologiques, le transport des déchets, la réutilisation de l'eau, les déchets de construction et de démolition, bioénergies

En 2017, la Commission prendra des initiatives sur la réutilisation des eaux usées, réalisera un bilan du système de management EMAS et de l'écolabel européen et améliorera l'information sur les « substances préoccupantes » présentes dans les produits et déchets, etc.

Plus d'infos sur :

- La politique européenne de l'économie circulaire : http://ec.europa.eu/environment/circular-economy/index_en.htm
- Les « accords d'innovation » : <https://ec.europa.eu/research/innovation-deals/index.cfm?pg=home>
- Le gaspillage alimentaire : http://ec.europa.eu/food/safety/food_waste_en

Lire aussi les Communications COM(2017)34 sur le rôle de la valorisation énergétique des déchets dans l'économie circulaire, COM(2017)88 concernant la mise en œuvre de la législation de l'UE en matière de déchets 2010-2012 et le rapport spécial de la Cour des comptes européenne « Lutte contre le gaspillage alimentaire : une occasion pour l'UE d'améliorer l'utilisation des ressources dans la chaîne alimentaire ».



■ Rapport de la Cour des comptes européenne sur Natura 2000.

« Le réseau Natura 2000 a-t-il été mis en œuvre de manière appropriée ? » : telle est la question que la CCE s'est posée dans l'enquête réalisée sur 24 sites Natura 2000 dans 5 États membres (dont la France).

Constatant que Natura 2000 représente « le plus grand réseau de conservation de la nature au monde », il était important de pouvoir mesurer l'évolution de l'état de conservation de ces territoires. La Cour a identifié trois grands problèmes portant sur la gestion, le financement et l'information, mettant principalement en cause les États membres (mais pas que).

- La définition des mesures de conservation nécessaires est rarement claire et souvent remise à plus tard. Parallèlement, l'évaluation des projets/plans ayant une incidence négative sur l'état de conservation des sites Natura 2000 « n'a pas été effectuée de manière satisfaisante » (effets cumulatifs, vérification des mesures, etc).

- La Cour souligne le manque de clarté du cadre de financement européen et la mauvaise mobilisation des fonds européens pour la gestion du réseau. Étant donné que peuvent être mobilisés une diversité de fonds européens pour le réseau Natura 2000 – 90% sont du FEDER, FEADER et LIFE – l'UE emploie des fonds européens existants qui relèvent de la compétence des États membres. Concernant les fonds, peu d'informations fiables sont disponibles : il existe un flou sur les besoins réels de fonds consacrés au réseau Natura 2000, même avec l'utilisation des cadres d'action prioritaire. Les plans de gestion sont eux aussi incomplets notamment au niveau des évaluations des coûts.

- Troisième point, le manque d'informations sur l'efficacité de Natura 2000. De nombreux éléments font défaut : les systèmes de suivi du réseau ne permettent pas de fournir des informations complètes sur son efficacité et ne comprennent pas d'indicateurs de performance de l'utilisation des fonds de l'UE au profit de Natura 2000 ; l'absence ou le caractère incomplet des plans de surveillance dans les documents de gestion des sites ; les formulaires standard des données ne sont pas actualisés.

Côté Commission, bien qu'elle ait supervisé la mise en œuvre de Natura 2000, la diffusion de ses orientations n'a pas été jugée « optimale ». Le réseau Natura 2000 donne lieu au plus grand nombre de plaintes enregistrées et d'infractions : trop nombreuses, elles sont de fait mal gérées. Bien que la Commission ait mis en place depuis 2008 le système EU Pilot qui permet de les recenser et de suivre la bonne transposition de la législation européenne, la grande majorité des plaintes sont classées sans suite.

En conclusion, la Cour énonce plusieurs recommandations :

- veiller à la bonne coordination des autorités responsables de la gestion de sites Natura 2000, plus particulièrement les autorités responsables de l'agriculture et de l'environnement, à l'horizon 2019.

- mettre en place les mesures de conservation nécessaires aux sites désignés appartenant à Natura 2000 depuis plus de six ans d'ici à 2020 ; un tiers des 22 419 sites d'importance communautaire reconnus en janvier 2010 n'avait toujours pas le statut de zone spéciale de conservation à la date du rapport.

- intensifier les efforts pour favoriser la diffusion et l'application des orientations présentées dans ses documents, ainsi que celles des résultats des séminaires biogéographiques, et encourager l'échange de bonnes pratiques en matière de coopération transfrontalière.

Elle rappelle aux États membres que les *Appropriate Assessments* (évaluations appropriées) doivent tenir compte des effets cumulatifs des projets prévus sur des sites Natura 2000.

- une plus grande clarté concernant le financement de Natura 2000 d'ici à la prochaine programmation (2021). Cela suppose une analyse complète des dépenses et besoins de financement, pour adapter les cadres d'action prioritaire à ces estimations et proposer des mesures visant les besoins spécifiques des sites Natura 2000.

- la dernière recommandation vise la définition d'indicateurs et de valeurs cibles spécifiques à Natura 2000 et leur intégration par les États membres pour un suivi « plus exact et plus précis des résultats obtenus ». Elle encourage également les États membres à développer des plans précis de surveillance des habitats, des espèces et des sites d'ici à 2020.

La Commission a, par la suite, répondu aux constats et recommandations de la Cour des comptes, en s'engageant à adopter un plan d'action pour améliorer la mise en œuvre des directives « Nature » en 2017 (cf. p.4). Elle reconnaît les diverses faiblesses énoncées par la Cour à son égard et à l'égard des États membres et insiste sur les récents progrès réalisés dans cette optique, telle que la création d'un indicateur sur la biodiversité.

Rapport complet à retrouver sur : http://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR17_1/SR_NATURA_2000_FR.pdf

À lire sur le même sujet, l'étude de la Commission « How much Biodiversity is in Natura 2000 : The « Umbrella Effect » of the European Natura 2000 protected area network ».

À retrouver sur http://ec.europa.eu/environment/nature/knowledge/how_much_biodiversity_in_natura2000_en.htm

Mouvements dans les différentes Directions de la Commission européenne



■ À la DG Environnement

À noter, tout d'abord, un changement à la tête de l'Unité LIFE de la DG Environnement ; Jean-Claude MERCIOL remplace Hervé MARTIN.

Arrivées de Gilles LAROCHE à l'Unité A1 (Coordination & Communication sur les politiques) ; il remplace Bettina DOESER qui prend la tête de l'Unité C1 (Clean Water), de Claudia FUSCO qui prend la tête de l'Unité A3 (Environmental knowledge, Eco-innovation & PME) et d'Emmanuelle MAIRE à l'Unité F3 (Multilateral Environmental Cooperation)

■ À la DG Énergie

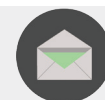
À la Direction E (Euratom safeguards) Stephan LECHNER remplace Piotr SZYMANSKI.

Jan PANEK quitte l'Unité B3 (retail markets ; coal & oil) pour prendre la tête de l'Unité D4 consacrée à ITER. Il est remplacé par Anna COLUCCI.

■ À la DG Climat

Mary-Veronica TOVSAK-PLETESKI prend la tête de la Direction B (European & International Carbon Markets), Yvon SLINGENBERG celle de la Direction A (International & Mainstreaming) et Artur RUNGE-METZGER celle de la Direction C (Climate strategy, Gouvernance and Emissions from Non-trading Sectors). Mette QUINN dirigera l'Unité B2 (ETS Implementation)

Actualité des programmes européens et nationaux



■ L'appel « projets préparatoires » de LIFE 2017

4 appels à projets dans ce volet de l'instrument LIFE, qui s'apparentent à des appels d'offres

- Structure de support pour l'intégration des services écosystémiques dans les projets LIFE et les autres projets soutenus par des fonds européens
- Structure de support pour améliorer la connaissance et les compétences des gestionnaires de sites Natura 2000
- Structure de support pour des instruments innovants de conservation des terres issus du secteur privé aux niveaux national et régional
- Structure de support pour développer des approches innovantes de mise en œuvre des politiques environnementales

Guidelines et formulaires sur : <http://ec.europa.eu/environment/life/funding/life2017/index.htm#preparatory>

■ Programme de travail du FEAMP « Europe »

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche est le dernier des Fonds structurels à s'être mis en place. Il a, en France, la particularité d'avoir un volet national important et des volets régionaux relativement secondaires (par rapport au FEDER par exemple).

Il existe aussi un volet du FEAMP géré au niveau européen et qui fait l'objet d'un programme de travail annuel. Le WP FEAMP 2017 prévoit plusieurs intervention sous la forme d'appels à propositions.

Cela concerne par exemple :

- les projets de démonstration dans les secteurs innovants de la « blue economy »
- les projets sur la politique maritime intégrée dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée
- le forum des gardes-côtes en Europe, en Méditerranée
- les projets de gestion de l'espace maritime (Maritime Spatial Planning – MSP)
- la promotion touristique des zones côtières
- le soutien à la gouvernance internationale des océans, etc.

Des interventions en soutien aux conventions internationales, aux systèmes de contrôle, des appels d'offres pour des contrats d'études et de services sont aussi programmés cette année.

Plus d'infos sur le FEAMP : https://ec.europa.eu/fisheries/cfp/emff_fr

Et sur le WP 2017 : https://ec.europa.eu/fisheries/cfp/emff/annual-work-programme-grants-and-procurement_fr

Et sur la mise en œuvre du FEAMP sur le territoire français : www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Fonds-europeens-2014-2020/Politique-de-la-peche-et-des-affaires-maritimes/FEAMP



■ Horizon 2020 ; les workprogrammes 2018-2020 pointent leur nez !

Les premières versions des workprogrammes de la dernière période de programmation d'Horizon 2020 commencent à circuler en particulier aux seins des GTN (groupes techniques nationaux) mis en place par le Ministère de la Recherche (et de l'enseignement supérieur).

Les topics (sujets) sont ainsi connus des principaux porteurs de projets afin qu'ils fassent remonter auprès du MESR leurs amendements et parallèlement préparent leurs partenariats transnationaux. Il faut signaler que les budgets alloués pour ces 3 dernières années de programmes sont très supérieurs à ceux des années précédentes.

Nous développerons le contenu précis des workprogrammes 2018-2020 dans une prochaine lettre.

Participant aux GTN énergie et environnement-climat du MESR, l'équipe d'Enviropea a pu mobiliser ses adhérents sur la nécessité de réagir à ces documents afin de proposer le plus en amont possible les évolutions adaptées à leurs projets.

Évaluation à mi-parcours H2020 et perspectives post 2020

Le gouvernement français a fait connaître sa position sur l'évaluation à mi-parcours du programme Horizon 2020. Cette position anticipe les propositions d'évolution que soutiendra la France dans le futur programme de R&I 2021-2027 tout en souhaitant des évolutions dès la programmation des 3 dernières années (2018-2020) du programme H2020 actuel.

Les points clés de la position française :

- la dimension collaborative est un élément essentiel de la valeur ajoutée d'H2020
- la subvention doit rester le mode de soutien privilégié
- la gouvernance Commission-États doit être améliorée pour mieux identifier les enjeux et les sujets à traiter au niveau européen
- la chaîne de l'innovation doit être mieux couverte, la part des TRL hauts est « trop élevée »
- poursuivre la simplification
- réduire et clarifier le nombre « d'instruments » (RIA, IA, PCP, PPP, JTI, EJP, ERANET, KICs, FTI, etc.)
- garantir la sécurité juridique des participants
- réduire la sursouscription (le nombre de propositions par rapport au nombre de projets acceptés) pour éviter le découragement.
- développer les appels à 2 étapes avec une 1^{ère} étape plus sélective
- maintenir la qualité de l'évaluation
- améliorer la synergie entre les fonds européens : Fonds structurels, LIFE, NER, Fonds Juncker, etc.

La note complète des autorités françaises est disponible sur demande à Enviropea.

La Commission n'a toujours pas publié ses conclusions du bilan de NER 300 mais il a d'ores et déjà été décidé de réaffecter les 553 M€ d'attribution récupérés suite aux abandons de projet actés en décembre 2016. La décision a été prise d'affecter ces sommes à « l'initiative pour les transports propres » (Cleaner Transport Facility).

Plus d'infos sur : <http://www.ner300.com>

<http://www.eib.org/infocentre/press/releases/all/2016/2016-312-eib-and-european-commission-present-cleaner-transport-facility?lang=fr>



■ Nous avons indiqué sa publication imminente dans nos précédentes lettres. Il est maintenant clôturé depuis le 20 mars dernier. C'était une première.

L'appel à projets « démonstrateurs de la transition écologique et énergétique) lancé par l'ADEME dans le cadre des investissements d'Avenir a eu un très grand succès. Financés à 60%, les projets devaient être portés par une collectivité territoriale, avoir une durée inférieure à 36 mois et concerner l'une des 4 priorités suivantes :

- développer des projets territoriaux innovants
- développer la connaissance, la sensibilisation et la formation d'acteurs locaux
- développer des projets alliant biodiversité et prévention des risques
- déployer les nouveaux outils de la loi « biodiversité »

Plus d'infos sur <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP%20BIODIV2016-96#resultats> et résultats dans une prochaine lettre d'Enviropea.

Projets européens



■ Premiers résultats de l'appel LIFE 2016

Pour l'appel LIFE 2016, **36 propositions traditionnelles et 3 projets intégrés ont été déposés en France**. Les 3 projets intégrés ont franchi la première étape (celle de la concept-note) et se sont retrouvés parmi les 18 invités à présenter leur proposition complète finale fin avril.

Les 36 projets traditionnels déposés en septembre 2016 ont maintenant tous reçu le résultat de leur évaluation et la phase de révision est quasi bouclée pour les projets retenus sur la liste principale.

- **Dans le sous-programme Climat**, 3 propositions ont été retenues ; les projets de la Région PACA (Nature 4 City LIFE), de l'association « 2° investing initiative » et de la société DALKIA (LIFE WHIN). A signaler un projet français sur la liste de réserve : celui du Conservatoire du Littoral
- **Dans le volet Nature et Biodiversité**, 3 propositions ont été retenues : le projet MAMMAQ de la LPO (protection du vison d'Europe), le projet de l'ARPE PACA (en partenariat avec le Parc National des Calanques) et le projet de la Ville de Lille (Less Light More LIFE)
- **Dans le volet Ressources**, un seul projet retenu : celui de la Ville de Paris concernant la réduction du bruit (en partenariat avec BruitParif), le projet LIFE Cool & Low Noise Asphalt.
- Le seul projet déposé dans le volet Gouvernance/Information n'a pas été retenu.
- Près de 60% des propositions retenues ont bénéficié de l'assistance du Ministère de l'Environnement prodiguée par l'équipe d'Enviropea.

À noter que 12 projets déposés dans un autre pays de l'UE avec des partenaires français ont été acceptés : 4 Climat, 2 Nature, 4 Ressources et 2 Gouvernance/Information

Avec ces résultats, la France se situe au dessus de la moyenne européenne en termes de taux de succès.

À signaler pour l'appel 2017, une augmentation assez sensible des budgets pour le sous-programme Climat et le volet Ressources (+10%), plus faible pour le volet nature (+5%), une réduction sensible du budget pour le volet gouvernance/information environnement (-12%) et une très forte augmentation du budget réservé aux projets intégrés (+47%).

Quelques sites des projets LIFE mis en ligne récemment :

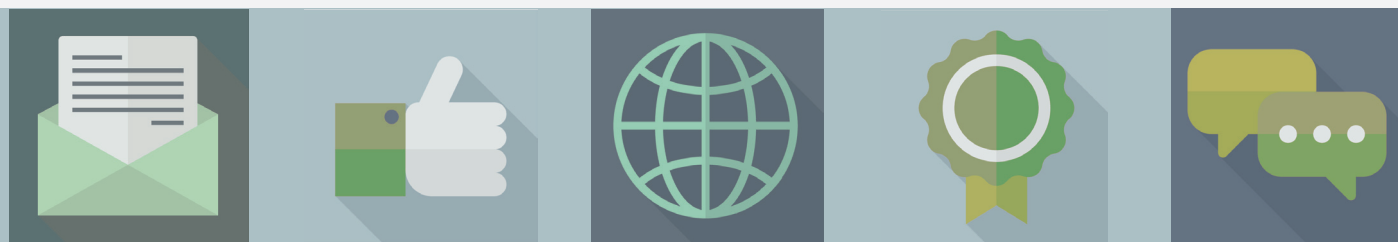
- projet LIFE Pêche à Pied : sur www.pecheapied-loisir.fr et @LifePecheAPied
- projet Clim'Foot de l'ADEME : <http://www.climfoot-project.eu>
- projet Agromine de l'Université de Lorraine : www.agromine.org

■ Le NCF (Natural Conservation Financial Capacity ou Mécanisme de financement du capital naturel) a fait l'objet d'une présentation lors de la journée d'information nationale LIFE 2017 mais ce n'est que ce mois-ci que le premier (et unique pour l'instant) projet a été financé par ce nouvel instrument financier issu du budget LIFE. Il s'agit d'un prêt de 6 M€ en faveur de Rewilding Europe Capital. Ce projet apportera son soutien à plus de 30 entreprises axées sur la nature dans toute l'Europe. Le retour d'espèces emblématiques et menacées de la faune sauvage européenne telles que le bison européen, l'ours brun, le vautour moine, ainsi que les pélicans et les pygargues à queue blanche des deltas du Danube et de l'Oder, pour n'en citer que quelques-unes, pourrait également bénéficier de ces investissements.

Il faut aussi signaler que la BEI est susceptible d'apporter une assistance technique à la constitution des dossiers du NCF.

Plus d'infos sur www.eib.org/products/blending/ncff/index.htm

Et sur www.rewildingeurope.com/rewilding-europe-capital



Documents et Ressources



■ Numéro spécial de « Science for Environment Policy » intitulé « Links between noise and air pollution and socioeconomic status ».

À retrouver sur http://ec.europa.eu/environment/integration/research/newsalert/pdf/air_noise_pollution_socioeconomic_status_links_IR13_en.pdf

■ L'IEEP (institute european environmental Policy) a publié une étude commandée par la Commission « Socio-economic benefits of the EU marine protected areas ».

À retrouver sur <http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/marine/docs/Socio%20Economic%20Benefits%20of%20EU%20MPAs.pdf>

■ L'agence européenne de l'environnement diffuse un rapport intitulé « Rivières et lacs dans les villes européennes ».

À retrouver sur <http://www.eea.europa.eu/publications/rivers-and-lakes-in-cities>

■ À signaler aussi la création du réseau des rivières sauvages européennes par le WWF et European Rivers Network.

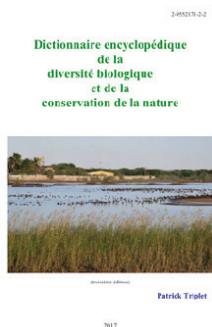
En savoir plus sur le site www.rivieres-sauvages.fr

■ Rapport particulier de la Cour des comptes française (et plutôt satisfaisant puisque « l'ADEME parvient à assumer de façon globalement satisfaisante les nombreuses missions qui lui ont été progressivement déléguées par l'État ») relatif aux comptes et à la gestion de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Avec aussi une recommandation essentielle : il conviendra de garantir les moyens de fonctionnement !

À retrouver sur : <https://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/L-Agence-de-l-environnement-et-de-la-maitrise-de-l-Energie>



■ Édition 2017 du Dictionnaire encyclopédique de la diversité biologique et de la conservation de la nature

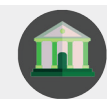


Il s'agit de la 3^e édition de ce dictionnaire rédigé par Patrick Triplet, le directeur de la réserve naturelle de Baie de Somme et responsable des relations avec les gestionnaires d'aires protégées en Afrique à l'Institut européen pour la gestion des oiseaux sauvages et de leurs habitats (OMPO).

Ce document de plus de 1000 pages est disponible gratuitement, d'usage libre et téléchargeable sur de nombreux sites :

- <http://medwet.org/fr/2017/03/francais-nouvelle-edition-2017-du-dictionnaire-sur-la-diversite-biologique>
- <http://www.societe-zoologique.fr/3e-edition-du-dictionnaire-diversite-biologique-et-conservation-nature>

Textes réglementaires



JO (JOUE séries L et C)

JO C113 du 11 avril 2017 : Appel à propositions au titre du programme de travail 2017 du partenariat public privé (PPP) sur les bio-industries. (Appel H2020-BBI-JTI-2017) ; propositions à transmettre avant le 7 septembre 2017 .
Plus d'infos sur <https://bbi-europe.eu>

JO C109 du 7 avril 2017 : Rapport spécial de la Cour des comptes européenne n°2/2017 « Négociation, par la Commission, des accords de partenariat et des programmes relevant de la cohésion pour la période 2014-2020 : les dépenses ciblent davantage les priorités d'Europe 2020, mais les dispositifs destinés à mesurer la performance sont de plus en plus complexes »

JO C108 du 6 avril 2017 : Rapport spécial de la Cour des comptes européenne « Chômage des jeunes : les politiques de l'UE ont-elles changé le cours des choses ? Evaluation de la garantie pour la jeunesse et de l'initiative pour l'emploi des jeunes ».

JO C89 du 22 mars 2017 : Statuts de l'infrastructure européenne de science en ligne et de technologie pour la recherche sur la biodiversité et les écosystèmes – Consortium (auquel la France ne participe pas) pour une infrastructure européenne de recherche « ERIC LifeWatch ».

JO L du 28 février 2017 : Budget général de l'UE pour l'année 2017.

JO C58 du 23 février 2017 : Rapport spécial n°1/2017 de la Cour des comptes européenne « Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour exploiter pleinement le potentiel du réseau Natura 2000 ».

JO L28 du 2 février 2017 : Décision établissant les critères du label écologique de l'UE sur l'hébergement touristique. Cette décision remplace celles de 2009 concernant les services de camping et d'hébergement touristique, les fusionne et les actualise.

JO C33 du 2 février 2017 : Rapport spécial n°36/2016 de la Cour des comptes européenne « Une évaluation des modalités de clôture des programmes de cohésion et de développement rural de la période 2007-2013.

JO C32 du 1^{er} février 2017 : Appel à propositions « Concours de l'innovation sociale 2017 de l'institut BEI (banque européenne d'investissement) ». *Cette information a fait l'objet d'un tweet le 2 février.*

JO L21 du 26 janvier 2017 : Règlement relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce. Il s'agit de l'actualisation du règlement de 1997 (338/97) qui liste les espèces qui font l'objet de ce contrôle.

JO C19 du 20 janvier 2017 : Rapport spécial de la Cour des comptes européenne « Mécanisme de protection civile de l'Union: la coordination des réactions en cas de catastrophe en dehors de l'Union européenne jugée globalement efficace ».

JO C18 du 19 janvier 2017 : Rapport spécial de la Cour des comptes européenne « Lutte contre le gaspillage alimentaire : une occasion pour l'UE d'améliorer l'utilisation des ressources dans la chaîne alimentaire ».

COM(2017)198 et SWD(2017)139 du 27 avril 2017 : Plan d'action pour le milieu naturel, la population et l'économie.

COM(2017)151 du 30 mars 2017 : Rapport de la Commission sur la mise en œuvre de la directive relative au bruit dans l'environnement (Directive 2002/49). Ce rapport présente le plan d'action élaboré à la suite de l'évaluation menée en 2016 dans le cadre du programme REFIT. La Commission constate que la mise en œuvre de la Directive accuse un retard important ; 20% des cartes de bruit et 50% des plans d'action demandés n'ont pas été fournis.

COM(2017)138 du 23 mars 2017 : Communication « Vérification ex post de l'additionnalité 2007-2013 ». L'additionnalité est un principe de la politique de cohésion de l'UE qui vise à garantir que les Fonds structurels complètent mais ne remplacent (ou ne réduisent) pas les dépenses publiques assimilables d'un État membre.

COM(2017)2025 (on remarquera le symbole appuyé !) du 1^{er} mars 2017 : Livre blanc sur l'avenir de l'Europe – Réflexions et scénarios pour l'UE-27 à l'horizon 2025. Les fainéants (ou les blasés) peuvent ne lire que l'annexe 2 qui récapitule en une page les 5 scénarios (aux intitulés tous aussi sexy les uns que les autres : la continuité, rien d'autre que la marché unique, ceux qui veulent plus font plus, faire moins de manière plus efficace, faire beaucoup plus ensemble) par domaine (capacité à produire des résultats, budget de l'UE, politique étrangère & de défense, Schengen-migration & sécurité, Union économique & monétaire, marché unique & commerce). Pour l'enthousiasme (l'environnement et le climat aussi), on repassera !

COM(2017)88 du 27 février 2017 : Rapport de la Commission concernant la mise en œuvre de la législation de l'UE en matière de déchets au cours de la période 2010-2012 et COM(2017)88 du même jour concernant la mise oeuvre de la Directive sur les véhicules hors d'usage.

COM(2017)53 et SWD(2017)13 du 3 février 2017 : Communication « L'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale de l'UE (Environmental Implementation Review) ; défis communs et comment conjuguer nos efforts pour produire de meilleurs résultats ». Le SWD comprend une analyse particulière pour chacun des pays de l'UE (country report).

En date du 1^{er} février 2017 différentes Communications portant sur la politique européenne de l'énergie et du climat : COM(2017)48 Rapport de la Commission sur le fonctionnement du marché européen du carbone, COM(2017)57 Rapport sur les progrès accomplis dans le secteur des énergies renouvelables, COM(2017)37 Rapport concernant la mise en œuvre de la directive 2009/31 relative au stockage géologique du dioxyde de carbone, COM(2017)56 Évaluation 2016 des progrès accomplis par les États membres en 2014 dans la réalisation des objectifs nationaux d'efficacité énergétique d'ici à 2020 et dans la mise en œuvre de la directive relative à l'efficacité énergétique(2012/27) et COM(2017)53 deuxième rapport sur l'état de « l'Union de l'énergie »

COM(2017)33 du 26 janvier 2017 : Rapport de la Commission relatif à la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'économie circulaire et COM(2017)34 sur le rôle de la valorisation énergétique des déchets dans l'économie circulaire.

COM(2017) du 16 janvier 2017 : Rapport de la Commission évaluant les programmes de surveillance des États membres en vertu de la Directive cadre « Stratégie pour le milieu marin ». La Commission conclut cette Communication en indiquant qu'une action supplémentaire s'avère nécessaire, seuls quelques États membres disposent de programmes de surveillance opérationnels pour assurer une couverture appropriée et opportune de programmes de surveillance (comparabilité des approches, meilleure couverture des descripteurs non couverts, évaluation de l'efficacité des mesures prises, etc.).

COM(2017)12 du 10 janvier 2017 : Communication intitulée « Des conditions de travail plus sûres et plus saines pour tous – Moderniser la législation et la politique de l'UE en matière de sécurité et de santé au travail » (voir article dans cette lettre).

Avis de marchés (JOUE série S)

JO S72 du 12 avril 2017 : Avis de marché de services « Évaluation des politiques de l'UE en matière de changement climatique à l'horizon 2050 ». Ce marché, d'une durée de 24 mois est estimé à 750 000 €. Offre avant le 26 mai 2017.

JO S44 du 3 mars 2017 : Avis de préinformation 2017 de la DG Environnement : intitulés, dates prévisionnelle de lancement des appels d'offres et budgets pour 26 avis de marchés d'études et de services dont 2 dans le domaine de la biodiversité, 7 dans nature, 5 dans qualité de l'eau, 1 dans déchets, 7 dans productions, produits et consommation durables, etc.

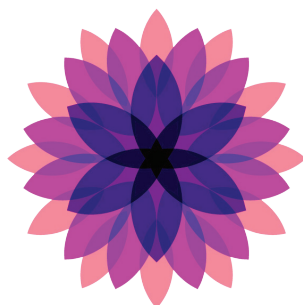
JO S40 du 25 février 2017 : Avis de préinformation 2017 de la DG Climat : intitulés, dates prévisionnelles de lancement des appels d'offres et budgets pour 13 marchés de services ou d'études prévus en 2017

Ces 2 avis de préinformation ont été diffusés dès leur publication auprès des adhérents d'Enviropea.

JO S32 du 15 février 2017 : Avis d'attribution du marché « Promotion des outils et des politiques d'économie circulaire (label écologique, EMAS, marchés publics écologiques, vérification des performances environnementales, empreinte environnementale des produits et des organisations, etc.) » attribué à un groupement composé des bureaux ARCTIK et Technopolis pour un montant de 354 k€.

JO S12 du 18 janvier 2017 : Avis de marché attribuant une étude sur l'évaluation de la politique intégrée de l'UE pour l'environnement d'eau douce et marin, sur les avantages économiques de la politique de l'UE relative à l'eau et sur les coûts de sa non-application au bureau danois Ramboll pour un montant de 1,5 M€.

JO S10 du 14 janvier 2017 : Avis de marché attribuant à Energy Cities la gestion du bureau de la Convention des Maires (Convention of Mayors) pour un montant de 7,7 M€.



Les images utilisées dans la lettre d'Enviropea proviennent pour la plupart du site fr.freepik.com

